

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUËT**

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : DECISION MODIFICATIVE 1 – BP 2024  
Budget Principal**

**Délibération n° 2024.12.11.119**

**Rapporteur : TANGUY THEBLINE**

A l'examen de l'exécution du budget primitif 2024, il apparaît nécessaire d'adopter une décision modificative en section de fonctionnement afin de répondre à des dépenses supplémentaires :

- en charges de personnel, liées à un recours plus important que prévu à l'intérim, visant à maintenir la continuité des services de restauration scolaire et d'accueil des jeunes enfants sur l'exercice
- en charges à caractère général pour assurer les derniers engagements de l'année
- pour régulariser la vente d'un foncier communal en 2021 pour laquelle la TVA n'a pas été reversée.

Afin d'équilibrer cette DM, les recettes suivantes sont mobilisées :

- une partie de l'excédent des recettes de fonctionnement liées au produit des services, du domaine et ventes directes.

Enfin cette DM comporte aussi des opérations de régularisation des amortissements prévus ainsi qu'une erreur matérielle de 2 cts sur la reprise des résultats de 2023.

A ces fins, afin de rectifier les recettes correspondantes au Budget Primitif 2024, il convient de prévoir une décision modificative du BP 2024 Budget principal.

La présente décision modificative s'équilibre comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>	
Article 65888	157 000,00 €
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	
Article 60612	44 000,00 €
Article 60611	20 000,00 €
Article 611	20 000,00 €
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	
Article 6218	50 000,00 €
<b>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</b>	
<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
Article 6811	31 352,67 €
<b>Total</b>	<b>448 000,00 €</b>

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation 05 décembre 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification <b>16 DEC. 2024</b></p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à M-C FARCY) Patrice RENARD (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Georges DENEUVILLE (pouvoir à C. COGNET), G. BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Claude FARCY</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 031-213102825-20241211-22024119-DE

RECETTES	
<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Article 75888	157 000,00 €
<b>Chapitre 070 - Produit des services, du domaine et ventes diverses</b>	
Article 7067	290 999,98 €
<b>Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	
	0,02 €
<b>Total</b>	<b>448 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
<b>Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	
Article 1021	157 000,00 €
<b>Total</b>	<b>157 000,00 €</b>
RECETTES	
<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	
Article 2811	31 352,67 €
<b>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	
	125 647,33 €
<b>Total</b>	<b>157 000,00 €</b>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2024 de la commune de Launaguet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2024 de la commune de Launaguet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à la majorité avec 25 POUR et 4 ABSTENTIONS [Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET, Georges DENEUVILLE (pouvoir à C. COGNET) Guy BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO)].**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

**Marie-Claude FARCY**  
Secrétaire de séance,

**Michel ROUGÉ**  
Maire,



<b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /	<b>Étaient présents (es) :</b> Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Christine LAFON, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET.
Date convocation 05 décembre 2024	<b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à M-C FARCY) Patrice RENARD (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Georges DENEUVILLE (pouvoir à C. COGNET), G. BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO).
Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture	<b>Absent : /</b>
- publication ou notification	<b>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</b>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>